

**Wallonie
familles santé handicap**



AVIQ

Cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes, en Wallonie

Présentation du projet

18/09/2019

Sommaire

- 📍 **Genèse du projet**
- 📍 **Justification du projet**
- 📍 **Les résultats et le livrable**
- 📍 **Périmètre du cadastre**
- 📍 **Comité d'accompagnement**
- 📍 **Rôle de l'AVIQ**
- 📍 **Rôle des opérateurs**

Genèse du projet

- 📍 **Cadastre de l'Offre de Soins en Santé Mentale pour les enfants et les adolescents**
- 📍 **GT au sein du SPW (auparavant la santé), a mené les travaux préparatoires à ce cadastre**
- 📍 **GT composé des fédérations, des plates-formes de concertation en santé mentale, du Crésam, de l'Observatoire Wallon de la Santé et du SPW**
- 📍 **Travail conséquent réalisé mais interrompu faute de ressources informatiques et vu la perspective des transferts de compétences**

Justification du projet

📍 CWASS

Art. 623.

§1^{er}. Tous les deux ans, le Gouvernement ou son délégué édicte, selon les modalités déterminées par le Gouvernement ou son délégué, un rapport de synthèse, faisant état de l'offre des services de santé mentale et de la manière dont cette offre s'est déployée.

Le rapport de synthèse, désigné sous le terme de « cadastre de l'offre », intègre également l'activité des centres de référence en santé mentale visés à la section 3 du présent chapitre.

Justification du projet

📍 CWASS

Art. 678.

Tous les deux ans, le Gouvernement ou son délégué publie un rapport de synthèse, faisant état de l'offre des services et des réseaux et de la manière dont cette offre s'est déployée.

Le rapport de synthèse, désigné sous le terme de « cadastre de l'offre en assuétudes », fait l'objet d'une communication adaptée à destination des services et des réseaux, selon les modalités définies par le Gouvernement.

Le cadastre de l'offre en assuétudes est transmis au Parlement par le Gouvernement ou son délégué.

Justification du projet

- 📍 **Besoin d'améliorer la visibilité et la compréhension de l'offre**
- 📍 **Demande persistante d'opérateurs du secteur de la santé mentale et d'autres secteurs malgré les sources d'informations existantes**
- 📍 **Grand public, y compris patients, méconnaît l'offre existante**
- 📍 **Projet => associer les opérateurs à l'identification de leur offre**

Les résultats et le livrable

- 📍 **Un portail de l'AVIQ qui centralise l'offre de soins**
- 📍 **Décrire l'offre de soins, les modalités et les conditions, par opérateur**
- 📍 **Cartographier l'offre sur le territoire de la Wallonie**
- 📍 **Informations gratuites, exactes, mises à jour et validées fréquemment, accessibles en permanence via le portail, rapidité d'accès**
- 📍 **Source authentique => AVIQ gestionnaire des données**

Les résultats et le livrable

📍 Accès au portail selon 2 types de publics :

1) population : accessible à tous, sans condition

2) professionnels : accessible moyennant carte d'identité (contrôle d'accès)

📍 Informations différenciées selon le type de public

📍 L'AVIQ et d'autres administrations en bénéficieront aussi

Périmètre du cadastre

📍 Trois conditions cumulatives :

- 1) Dispenser des soins en santé mentale ou en assuétudes
- 2) Etre agréés ou subventionnés par l'AVIQ
- 3) Offrir des soins en santé mentale ou en assuétudes sur le territoire de la Wallonie

📍 Si une condition n'est pas remplie => hors périmètre

Périmètre du cadastre

1) Dispenser des soins en santé mentale ou en assuétudes

- Des services et des professions de soins par opérateur
- Employés ou rémunérés par une personne morale (statut juridique, si possible publication au MB)
- Les personnes physiques ne sont pas renseignées

Hors périmètre => acteurs dont le rôle est la coordination, l'organisation, la concertation, la prévention, la promotion, l'appui des opérateurs

Périmètre du cadastre

2) Etre agréés ou subventionnés par l'AVIQ

Hors périmètre => l'offre de soins privée (finalité lucrative, non subventionnée)

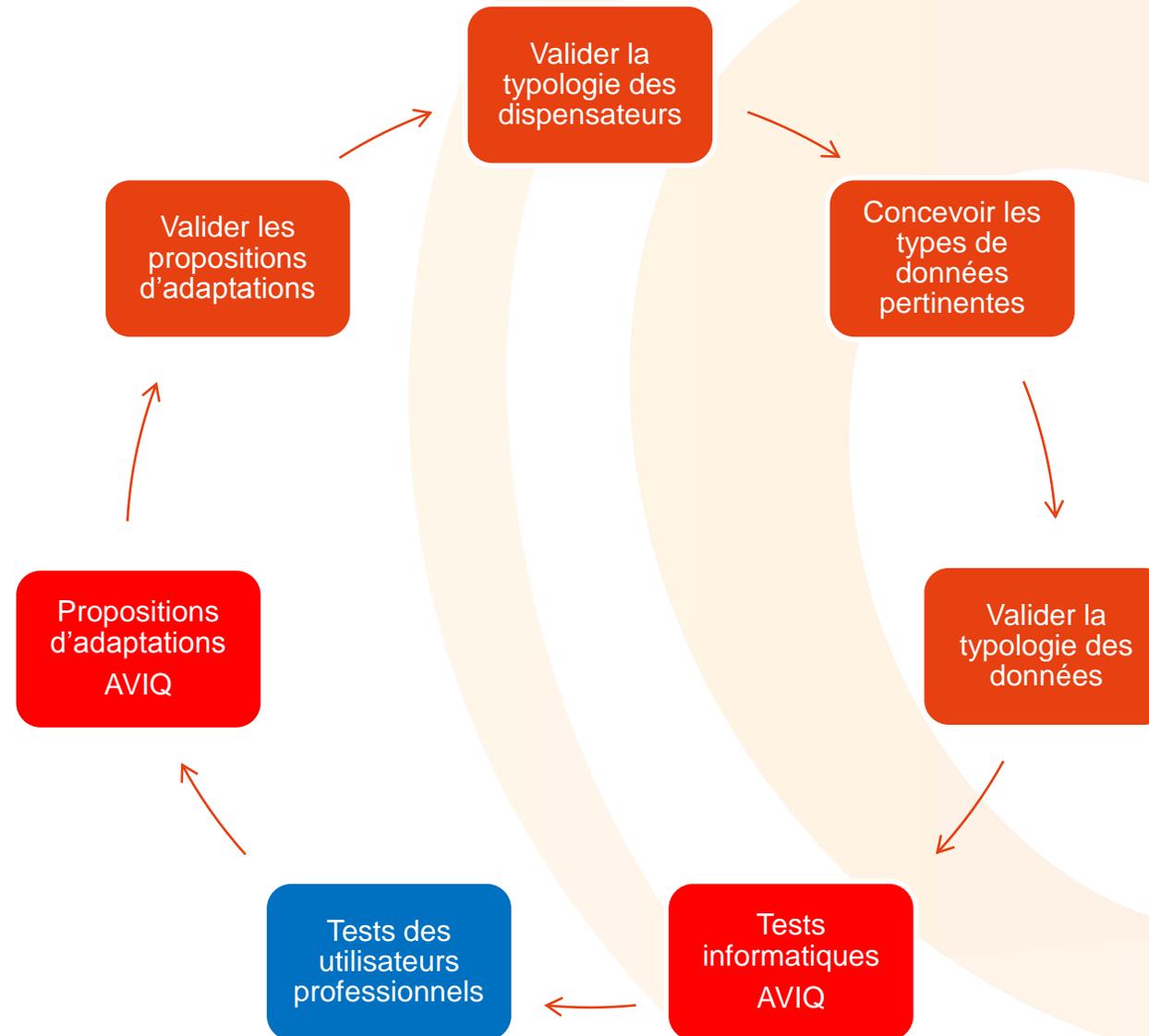
Périmètre du cadastre

3) Offrir des soins en santé mentale ou/et en assuétudes en Wallonie

Hors périmètre => l'offre de soins dans les 9 communes germanophones

- 📍 Dans un premier temps => projet pilote
- 📍 Dans un second temps => périmètre élargi à d'autres opérateurs et secteurs

Comité d'accompagnement



Comité d'accompagnement

📍 4 Types de tâches :

1) Valider la typologie des dispensateurs

2) Concevoir les types de données pertinentes pour décrire l'offre de soins, les modalités, les conditions

⇒ **Partir du point de vue du grand public ou des professionnels**

⇒ **Importance de la clarté, de la compréhension (pas de jargon)**

⇒ **Nécessité d'un vocabulaire commun**

⇒ **Typologie identique par dispensateur même si tous les champs ne sont pas remplis**

Comité d'accompagnement

📍 4 Types de tâches :

3) Valider la typologie pour chaque opérateur

4) Valider des propositions d'adaptations

Comité d'accompagnement

- 📍 **Typologie des dispensateurs transmise par l'AVIQ**
- 📍 **Co-construction de l'offre tenant compte du travail déjà réalisé par le COSSMEA**
- 📍 **Echanges par écrit entre les membres avec échéances à respecter**
- 📍 **AVIQ assume le secrétariat**

Comité d'accompagnement

- 📍 Début : automne 2019, Fin ?
- 📍 Validation => **Travailler par consensus svp !**
- 📍 Si pas consensus => 80% des membres, 1 voix par type de structure
- 📍 Composition :

Opérateurs qui alimenteront le portail : 1 opérateur par type de structure, 1 effectif + 1 suppléant

Opérateurs qui n'alimenteront pas le portail qui ont pour mission de répertorier une offre de soins : 1 opérateur par type de structure, 1 effectif + 1 suppléant

Rôle de l'AVIQ

- 1) Assumer le secrétariat du Comité d'accompagnement
- 2) Effectuer les tests informatiques
- 3) Proposer des adaptations au cadastre suite aux tests
- 4) Répondre aux questions de la population et des professionnels
- 5) Fournir un helpdesk informatique + helpdesk sur les contenu
- 6) Campagne d'information lors de la diffusion du cadastre
- 7) Gérer les accès au cadastre et gérer les données transmises par les opérateurs

Rôle des opérateurs

- 📍 **Les opérateurs faisant partie du périmètre du projet**
- 📍 **Les opérateurs sont responsables des données qu'ils encoderont**
- 📍 **Chaque opérateur désignera une personne de référence pour l'encodage et la mise à jour de ses données**
- 📍 **Fréquence de la mise à jour => possible à tout moment et minimum une fois par an**

Rôle des opérateurs

- 📍 **Charte à signer par chaque opérateur qui alimentera le contenu du cadastre**
- 📍 **Informations exactes, mises à jour et validées**
- 📍 **Aucune donnée à caractère personnel**



« *Que de choses il faut ignorer pour agir* » Paul Valéry

Pour toute question ?

vincent.gerard@aviq.be

0487 342 782 - 071 337 843

Merci pour votre attention

Santé



Wallonie
familles santé handicap



AVIQ